

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA TREMBLAIE – LA MILESSÉ

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Communautaire a validé la création du budget annexe lotissement La Tremblaie situé sur la commune de La Milesse.

Au 31 décembre 2021, la valorisation des terrains s'élève à 333 027,68 €.

En 2022, les dépenses réalisées à hauteur de 12 633,73 € concernent la réalisation d'un branchement assainissement et le règlement de la taxe foncière. Une cession a été concrétisée pour un montant de 48 980 € HT.

Pour assurer l'équilibre de ce budget, le Conseil Communautaire du 12 janvier 2017 a voté le principe d'une avance remboursable.

Au titre de la gestion 2022, un remboursement partiel de l'avance consentie par le budget principal de Le Mans Métropole a été réalisé à hauteur de 240 006,27 €. Le solde de cette avance au 31 décembre 2022 s'établit donc à 296 507,57 €.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LA TREMBLAIE - LA MILESSÉ (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60 - Achats et variations des stocks	11 009,73	70 - Produits et ventes de terrains	48 980,00
63 - Taxes foncières	1 624,00		
71 - Variation des stocks	382 181,52	71 - Variation des stocks	345 661,41
TOTAL	394 815,25	TOTAL	394 641,41
RESULTAT DE L'EXERCICE		-173,84	
RESULTAT REPORTE N-1		173,84	
RESULTAT A REPORTER		0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 006,27	35 - Terrains aménagés	382 181,52
35 - Terrains aménagés	345 661,41		
TOTAL	585 667,68	TOTAL	382 181,52
RESULTAT DE L'EXERCICE		-203 486,16	
RESULTAT REPORTE N-1		203 486,16	
RESULTAT A REPORTER		0,00	

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Lotissement La Tremblaie est une opération d'aménagement d'activité industrielle, artisanale et commerciale relevant du domaine privé de la collectivité.

Les opérations sont ainsi portées sur un budget annexe pour en dresser une comptabilité de stocks.

L'instruction comptable M14 précise que la comptabilité des stocks répond à l'obligation de retracer le cycle de production de terrains à aménager destinés à être revendus.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace pour les opérations réelles :

- en dépenses, la réalisation d'un branchement assainissement pour un montant de 11 009,73 € et le règlement de la taxe foncière s'élevant à 1 624 €
- en recettes, la cession de la parcelle ZV 121 de 2 449 m² à la SCI ANDAXE pour un montant de 48 980 € HT.
-

Conformément à l'instruction :

- le résultat de fonctionnement présente un solde à zéro.
- la section de fonctionnement est équilibrée.

INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le Lotissement La Tremblaie présente un solde à zéro. La section d'investissement est équilibrée par le remboursement partiel de l'avance consentie par le budget principal de 240 006,27 €.

VALORISATION DU STOCK

Chaque mouvement comptable de fin d'exercice pour comptabiliser les stocks est d'ordre budgétaire.

A fin 2022, la valeur globale du stock est de 296 507,57 €.



Vu pour être annexé à la délibération n° 18
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation